

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE VIE LYCENNE DU 26/11/2020

N° de la séance : 1 Nature de la séance : ordinaire
En date du : Mardi 23/11/2021 à 12H00
Transmis le : Lundi 29/12/2021

Présidence : Le Proviseur, Marie-Claude BONAL
Vice-président : Zoé MARTINI-SIRUGUE, élue représentante des élèves au CVL

Secrétaire de séance : Catherine BRIVE, CPE

Membres absents / excusés : voir feuille d'émargement
Nombre de membres présents : 11 en début de séance

Quorum élèves : 6

Ordre du jour	Pages PV	Pages annexes	Points votés
I - CVL			
1 - Adoption du PV de la séance du 16/02/2021.....	1		
2 - Mise en place du CVL.....	1	X	
II - VIE SCOLAIRE			
1 – Budget prévisionnel, information préalable au conseil d'administration.....	1 et 2		
2 – Bilan 2020-2021 et Projets 2021 – 2022.....			
A – E3D (démarche développement durable).....	2		
B – Restauration des espaces verts.....	2		
C – Club musique.....	2		
D – Club jeu de rôles.....	2		
E – Club cinéma.....	2		
F – Bal des Terminales.....	2 et 3		
G – Réalisation d'un yearbook et de pull 2020-2021.....	3		
H – Demande de formation aux premiers secours.....	3		
I – Changement de sonnerie.....	3		
J – Egalité filles-garçons.....	3		
K- Lancement de la campagne non au harcèlement.....	3		
3 – Questions diverses.....			
• Organisation du Bac blanc de philosophie.....	4		
• Distributeur de serviettes hygiéniques.....	4		
Nombre de pages du procès-verbal : 4 (hors émargement et pièces jointes)			
Nombre des pages annexes : 1			

Signature du Président du CVL et du secrétaire de séance

Secrétaire de séance

Catherine BRIVE

Le Proviseur,

Marie-Claude BONAL



I – CONSEIL DE VIE LYCEENNE

Madame le Proviseur ouvre la séance à 12H21 et félicite les élus.

Le secrétariat de séance sera assuré par Madame BRIVE, CPE.

Les membres présents, excusés ou absents apparaissent sur la liste d'émargement jointe en dernière page.

I – CONSEIL DE VIE LYCEENNE

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

1 - Adoption du PV de la séance du 16/02/2021

Le procès-verbal de la dernière séance du CVL en date du 16/02/2021 est validé par les membres du conseil.

Résultat du vote : **Vote pour** : 7
 Vote contre : 0
 Abstentions : 4

I – CONSEIL DE VIE LYCEENNE

Pièce(s) jointe(s) en annexe : page

2 – Mise en place du CVL

A / Missions du CVL :

Madame le Proviseur précise l'esprit du travail et l'objectif du CVL : mieux prendre en compte les attentes des élèves en leur donnant la parole dans cet espace de dialogue et de concertation avec la communauté éducative, le CVL est une instance favorisant la réflexion et la responsabilisation des élèves pour formuler des avis et propositions.

Seuls les élèves votent dans cette instance, les adultes ont un rôle consultatif, ils ne votent pas.

Communication de textes officiels qui définissent le CVL en pièce jointe.

B / Organisation du CVL

L'enjeu essentiel de l'organisation est le lien entre les élèves et leurs représentants au CVL pour qu'ils soient représentatifs.

Ce qui existe déjà dans ce sens et qui est reconduit :

- un groupe instagram des délégués CVL est en cours de création mais le compte instagram de la MDL est ouvert à tous, ce qui permet des retours massifs et rapides.
- affichage dans le hall : les élèves ne regardent pas toujours mais ils communiquent efficacement par Instagram
- boîte aux lettres dans le hall, elle serait plus utile à la cafétéria où les élèves restent plus. La Gestionnaire, Mme Le Bot, va la faire déplacer.
- site du lycée, mise à disposition des PV de séances et contacts divers avec les représentants des élèves.
- affichage pour faire connaître les moyens de communication des délégués

Quand le mode de communication est arrêté il doit être communiqué au Proviseur pour diffusion.

II – VIE SCOLAIRE

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

II - 1 Budget prévisionnel, information préalable au conseil d'administration

Afin de préparer le conseil d'administration du 25/11/2021, Madame LE BOT, Gestionnaire, explique en quoi consiste un budget prévisionnel.

Le budget est un acte qui prévoit les recettes et les dépenses pour un établissement pour une année civile. Il doit être équilibré et sincère.

Les recettes viennent de :

- La subvention de la Région pour eau, gaz, électricité, matériel de fonctionnement et d'entretien, les crédits pédagogiques.
- La taxe d'apprentissage : grâce à la SEP, les enseignants font un travail important pour démarcher les entreprises.

De nouvelles modalités de reversement de la taxe d'apprentissage ne sont pas en faveur des établissements scolaires

- L'Etat verse les salaires et une subvention pour les fonds sociaux, les projets, la redevance au centre de photocopies.
- Les familles pour la DP, l'argent versé ne va qu'au service de restauration.

Les dépenses sont divisées en 5 services:

- Activités Pédagogiques : crédits d'enseignement, sorties
- Vie de l'élève : fonds sociaux, éducation à la santé et la citoyenneté, infirmerie
- Administration et Viabilisation : eau, gaz, électricité, produits d'entretien, machine à affranchir, maintenance et entretien des locaux, contrats
- Demi-pension

-Bourses.

Le budget doit être présenté en équilibre. S'il ne l'est pas, il le devient par un prélèvement sur les fonds de réserve pour compléter la subvention de fonctionnement.

L'agent comptable a prêté serment et a le devoir de gérer en « bon père de famille » le budget ; elle est responsable sur ses propres deniers.

Le chef d'établissement est le seul ordonnateur des dépenses. L'agent comptable peut refuser une dépense à l'ordonnateur si l'établissement n'en a pas les moyens. Il sera réquisitionné si le chef d'établissement persiste dans sa commande, mais cela dégage la responsabilité de l'agent comptable.

Quand le budget est voté il doit être validé par les deux autorités de contrôle : le Rectorat et la Région.

II – VIE SCOLAIRE

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

II -2 Bilan 2020-2021 et Projets 2021-2022

Il est à noter que les projets ont été suspendus du mois de mars au mois de juin du fait du confinement et d'une reprise partielle en toute fin d'année.

A –E3D-démarche développement durable

Pour faire vivre cette idée de développement durable il est nécessaire que les projets soient portés grâce aux éco-délégués au-delà des classes. Mme MAUREL, professeur de SES référente E3D, a pris la succession de Mme GOLOUBIEFF comme référente du lycée en EDD.

Faustine PLET n'a pas d'information à transmettre mais les projets sont nombreux et les Eco-délégués sont au travail.

Les rôles ont été attribués et les projets discutés lors de la première réunion.

Le projet de recyclage des mégots devrait voir le jour, Zoé MARTINI suit ce dossier. Faustine est éco-déléguée mais elle a peu de temps à y consacrer.

B – Restauration des espaces verts

L'objectif était de fleurir les jardinières parallèlement à l'espace mis en permaculture.

A voir avec les éco-délégués, seul club actif l'année dernière, la permaculture et le jardin devant l'entrée ont bien avancé, beaucoup d'élèves du lycée ont été sensibilisés. Geneviève JOLLY, AED, est très impliquée dans ce projet. Cette année il faut renouveler les membres de ce club et remobiliser les élèves.

Invitation est faite à Zoé MARTINI de faire un point sur le sujet au prochain CVL.

Mme COURSON, représentante des personnels ATTE et ATSS, fait remarquer qu'il y a un partenariat avec la LPO (ligue de protection des oiseaux).

C – Club musique

L'année dernière il avait été dit que le club était bien parti en début d'année sur le projet de faire participer les élèves, les responsables ont été un peu déçus par le manque d'enthousiasme des élèves malgré la diffusion de l'information mais en même temps Claire TEILLERIE soulignait qu'il y avait plus d'élèves à l'AS le mercredi après-midi. L'organisation de la cafétéria faisait qu'en février l'activité était complètement suspendue.

Cette année Nathan BERGINIAT est responsable du club qui semble actif, M. DI SCALA rencontre les élèves quand il le peut, un concert est en cours de préparation pour le jour du repas de Noël.

D – Club jeu de rôles

Alessandro ABINUN fait partie de ce club depuis la seconde. Après une quasi disparition l'année dernière le club a repris son activité avec de nombreux élèves. Paul SAGET, AED, y participe régulièrement.

Faustine PLET fait remarquer que les clubs ont eu du succès cette année du fait de l'information qui a été faite durant les semaines de l'engagement en septembre juste avant l'AG de la MDL. Mme BONAL pense que toutes les activités sont importantes pour le climat scolaire

E – Club cinéma

Ce club est en suspens au profit du club photo sous la responsabilité de M. VIALIS. Pour l'instant les élèves s'initient au développement en noir et blanc. Ensuite des actions comme des expositions ou un concours pourront être menées. Pour des difficultés d'organisation, les formations se font le mercredi après-midi, le club recherche des appareils argentiques.

Deux élèves sont référents, dix élèves y participent et deux enseignants sont impliqués, M. VIALIS et Mme MOUNIE.

F – Le Bal des Terminales

Celui prévu le samedi 11 avril 2020 de 20h à minuit n'avait pas eu lieu du fait des conditions sanitaires liées à la COVID19. Le projet de 2021 n'a pas pu se réaliser pour les mêmes raisons sous la contrainte de jauge à respecter.

Cette année encore, il est difficile de le prévoir en fonction de la situation sanitaire. Des élèves de 1^{ère} AGORA ont déjà rencontré Mmes BONAL et MENGIN sur le sujet dans le cadre de leur scolarité (chef d'œuvre du Bac PRO AGORA). En Terminale beaucoup d'élèves sont intéressés. La date est fixée au samedi des vacances de printemps. Mme ABRAN fait

remarquer aux élèves que la logistique est lourde et qu'il faut s'y prendre à l'avance. Les élèves de 1^{ère} AGORA sont déjà impliqués depuis un mois. Le Proviseur rappelle les règles de sécurité (nécessité d'une dizaine d'adultes volontaires) et d'encadrement et incite vivement les élèves à se mettre en rapport avec Geneviève JOLLY qui a encadré l'ancienne équipe d'élèves pour l'organisation pratiquement terminée du Bal les années passées. M. VIALIS demande comment les règles sont diffusées : par affichage ou au moment de la vente des billets.

Mme BONAL fait remarquer qu'il n'y a pas de rapport entre la fête du volley et le bal des Terminales. Mme Brive souligne les différences d'encadrement : la fête du volley se tient pendant le temps scolaire et elle est organisée par les professeurs d'EPS et la vie scolaire alors que le bal est intégralement organisé par des élèves.

G – Réalisation d'un yearbook et de pull 2020-2021

- **Conception « un livre d'or de l'année ».**

L'année dernière le projet n'a pas vu le jour.

Le contenu est de type trombinoscope, photos, rappels de l'année, dessins... chaque élève serait en mesure de créer son profil via une application dédiée et réservée au lycée dont les administrateurs seraient des membres de la MDL.

L'association One Year One Book était pressentie pour la réalisation l'année dernière, Faustine PLET a repris contact avec le chef d'entreprise, le coût par élève prévu est 20 euros pour 50 exemplaires commandés, le coût diminue de 1 euro par tranche de 50 exemplaires commandés.

Les frais pour accéder au site où les élèves s'exprimeraient sous le contrôle d'administrateurs sont de 450 euros. Un sondage va être réalisé pour savoir combien d'élèves sont intéressés et le sujet sera débattu en réunion de bureau de la MDL. A l'aune de la précédente vente de T-shirt, Mme BRIVE estime qu'il y a un risque financier pour la MDL à se lancer dans ce projet. Même si la décision revient à la MDL association organisatrice, le Proviseur émet une réserve quant à la protection et au partage des données personnelles dans ce type d'application commerciale.

Faustine PLET répond à la demande de Monsieur VIALIS que le produit fini serait un livre photos de classe, les élèves d'arts plastiques étant particulièrement intéressés.

Mme COURSON regrette qu'il n'y ait pas eu de photos de classe même si le photographe a fait des montages à partir des photos individuelles pour chaque classe. Mme BRIVE lui explique que la photo de groupe n'était pas possible du fait du contexte sanitaire, mais des photos de type « trombinoscope » de photos individuelles ont bien été faites.

Alessandro ABINUN pense que Pronote est l'outil le plus performant pour un sondage car tous les élèves y sont connectés. Dans la mesure où le sondage est réalisé par Mme BRIVE, le proviseur accorde l'utilisation de ce canal pour la MDL.

- **Sweatshirt :**

Un concours a déterminé le logo sur le thème qui revenait le plus : le virus ! Les élèves ont voté pour choisir le logo et le projet a été réalisé l'année dernière.

Nous ne savons pas exactement combien de sweatshirts ont été commandés.

H – Demande de formation aux premiers secours

Il est conseillé à Faustine PLET de contacter Mme FIET VATBLE, assistante de prévention pour s'assurer que la formation est possible et combien d'élèves peuvent être inscrits.

Les élèves inscrits dans une classe défense seront formés aux premiers secours.

I – Changement de sonnerie

Les représentants des élèves avaient demandé l'an dernier que nous changions mensuellement la sonnerie pour éviter la lassitude et participer au bien-être de chacun durant cette période difficile. La réponse avait été négative pour des raisons de sécurité car trois sonneries sont à bien intégrer : la quotidienne, celle d'alerte incendie et celle de risque intrusion. Il faut qu'il y ait une stabilité dans les repères. La sonnerie a été modifiée à la rentrée de septembre 2021 du fait du remplacement complet du système de sécurité du lycée. Certains élèves n'aiment pas cette sonnerie et voudraient la changer. Le Proviseur explique que ce choix a été fait à 5 parmi un grand nombre de possibilités, dont certaines inadaptées (type salle d'attente ou musique de fond par exemple). Il n'est pas question d'en rechanger alors que jamais une sonnerie ne fera l'unanimité et que chaque changement représente un coût important pour le lycée.

Un élève fait remarquer que la sonnerie n'est pas audible à certains endroits du lycée. Le proviseur en convient, ce problème, remonté fortement lors de l'exercice risque intrusion, est l'objet d'un litige entre la Région et l'entreprise. Plusieurs retouches sont demandées sur la sonnerie alerte intrusion.

J – Egalité filles-garçons

Responsables : Mmes MILANI et CHRISTOPHE

Dans le cadre de leurs missions pour l'égalité Filles-garçons, elles souhaitent organiser des événements et proposer des projets aux élèves du CVL, notamment pour la semaine de la culture et pour la journée internationale des femmes. La question de l'égalité concerne tout le monde, plus que jamais. Ceux que cela intéresse sont invités à contacter par Pronote Mme MILANI ou Mme CHRISTOPHE pour un rendez-vous pour en discuter.

Une information a été transmise aux élèves sur l'actualité de la médiathèque sur ce thème.

K- Lancement de la campagne non au harcèlement

L'information est donnée aux élèves de la lettre du Recteur du 19 octobre 2021, pour invitation à participer à des concours d'affiches ou de vidéo. La limite d'envoi des créations est fixée au 4 février 2022.

Questions diverses :

* Faustine PLET fait part des difficultés dans la communication et l'organisation du bac blanc de philo du mercredi 17 novembre : communication trop tardive des informations concernant les transports et la demi-pension, les règles de placement en damier pour séparation des élèves de même classe pratiquées au début mais pas à la fin de l'installation, début de l'épreuve avec 10 minutes de retard, durée de l'épreuve n'intégrant pas les 1/3 temps supplémentaires, manque de papier brouillon, espace trop réduit dans les cases des plexiglas de la demi-pension, plexiglas qui vibre.

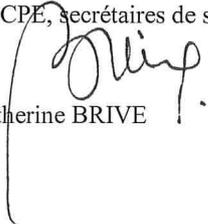
Hormis la question inconnue du plexiglas qui vibre pendant l'épreuve quand les élèves bougent et des tiers temps, le Proviseur valide les remarques faites, ces problèmes ayant tous été déjà identifiés par Mme MENGIN. Des consignes plus cadrantes seront données aux enseignants surveillants pour améliorer cette organisation. Mme BONAL souligne que cette épreuve avait pour objectif d'offrir une expérience d'épreuve de 4 heures aux élèves, le mercredi après-midi pour ne pas supprimer de cours et au réfectoire pour limiter le nombre de personnels nécessaires pour la surveillance.

Elle félicite les élèves très mobilisés à cette occasion, à la fois par le très petit nombre d'absents (7 absences à vérifier individuellement sur 291 élèves convoqués) et par la durée bien exploitée de l'épreuve écrite. Contrairement à ce qui vient d'être dit, Mme MENGIN qui suit précisément les aménagements d'épreuve, a noté qu'aucun tiers temps supplémentaire accordé n'a été utilisé par les élèves concernés. Ils ont tous terminé dans le temps standard.

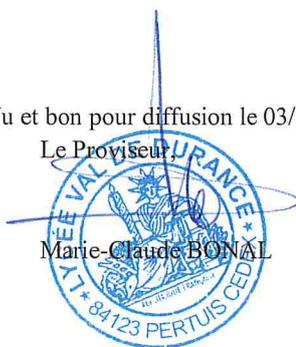
* Alessandro pose la question des distributeurs de serviettes hygiéniques. Le proviseur le renvoie à la lecture du précédent PV de CVL où la question a déjà été soulevée et traitée. Elle rappelle tout de même que les élèves qui auraient des difficultés financières peuvent solliciter une aide du fonds social lycéen (rendez-vous avec l'assistante sociale ou démarche au service de gestion). Par ailleurs depuis toujours en cas d'oubli exceptionnel de serviettes, l'infirmerie et la Vie scolaire peuvent en donner aux élèves qui en ont besoin.

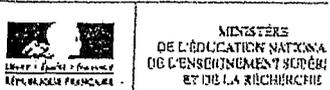
La séance est levée à 14H17.

Le 03/12/2021,
La CPE, secrétaires de séance


Catherine BRIVE

Vu et bon pour diffusion le 03/12/2021,
Le Proviseur,


Marie-Claude BONAL



Accueil > Le Bulletin officiel > 2016 > n°34 du 22 septembre 2016 > Enseignements primaire et secondaire

Enseignements primaire et secondaire

Extrait

Vie lycéenne

Composition et fonctionnement des instances de la vie lycéenne

NOR : MENE1626262C
circulaire n° 2016-140 du 20-9-2016
MENESR DNVL - DGESCO B3-3

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-rectrices et vice-recteurs ; aux Inspectrices et Inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; aux proviseurs

La présente circulaire a pour objet de présenter l'ensemble des dispositions relatives à la composition et au fonctionnement des instances de la vie lycéenne : conseils des délégués pour la vie lycéenne (CVL), conseils académiques de la vie lycéenne (CAVL) et conseil national de la vie lycéenne (CNVL). Elle abroge les circulaires n° 2008-114 du 29 août 2008 et n° 2010-128 du 20 août 2010 relatives au même objet.

Elle prend en compte les modifications introduites par le décret n° 2016-1228 du 16 septembre 2016 relatif aux modalités d'élection des représentants des lycéens au sein du conseil d'administration et du conseil de discipline des établissements publics locaux d'enseignement relevant du ministre chargé de l'éducation. Ces modifications sont par ailleurs étendues aux établissements d'État par le décret n° 2016-1229 du 16 septembre 2016, lequel actualise également les compétences des CVL au sein de ces établissements.

1 - Au niveau de l'établissement : les délégués de classe, le conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL)

- 1 - Les délégués de classe *(---)*
- 2 - Le conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL)

a) Rôle du CVL

Au CVL sont débattues toutes les questions concrètes relatives au travail scolaire et aux conditions de vie des élèves dans l'établissement. Instance paritaire composée pour moitié de représentants élus des élèves et pour l'autre d'adultes membres de la communauté éducative, le CVL est un lieu privilégié d'écoute et d'échanges. Les élus lycéens s'y expriment librement pour faire connaître leurs idées, leurs attentes et leurs préoccupations. Ils émettent des avis, proposent des aménagements et suggèrent des solutions. Les comptes rendus du CVL sont transmis au conseil d'administration où siège le vice-président du CVL.

Le CVL est force de proposition sur la formation des représentants des élèves et les conditions d'utilisation des fonds de vie lycéenne.

Il est obligatoirement consulté sur :

- les questions relatives aux principes généraux de l'organisation des études, sur l'organisation du temps scolaire, sur l'élaboration du projet d'établissement et du règlement intérieur ainsi que sur les questions de restauration et d'internat ;
- les modalités générales de l'organisation du travail personnel, de l'accompagnement personnalisé, des dispositifs d'accompagnement des changements d'orientation, du soutien et de l'aide aux élèves, des échanges linguistiques et culturels en partenariat avec les établissements d'enseignement européens et étrangers ;
- l'information relative à l'orientation, aux études scolaires et universitaires et aux carrières professionnelles ;
- la santé, l'hygiène et la sécurité, l'aménagement des espaces destinés à la vie lycéenne ;
- l'organisation des activités sportives, culturelles et périscolaires.

Il peut adopter des vœux dans son domaine de compétences.

b) Composition du CVL

Le CVL, présidé par le chef d'établissement, est composé de dix représentants des élèves élus au scrutin plurinominal à un tour pour deux ans par l'ensemble des lycéens de l'établissement.

Assistent, à titre consultatif, aux réunions du CVL dix représentants des personnels et des parents d'élèves, parmi lesquels cinq représentants des personnels d'enseignement, d'éducation et d'assistance éducative ou pédagogique, trois représentants des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service et deux représentants des parents d'élèves.

c) Le vice-président du CVL

Le vice-président du CVL est élu, pour un an, parmi les candidats à l'élection des représentants des élèves au CA (cf. I. d). Le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de voix parmi ceux s'étant portés candidats pour exercer ces fonctions dans leur déclaration de candidature est élu vice-président.

Elu au conseil d'administration, le vice-président du CVL fait le lien entre ces deux instances. Il présente au conseil

d'administration les avis et les propositions, ainsi que les comptes rendus de séance du CVL, qui sont, le cas échéant, inscrits à l'ordre du jour du conseil d'administration.

